

Compte-rendu du SAGE Marque-Deûle

Commission Thématique 1 : Gestion de la ressource en eau

Lundi 5 novembre 2018 de 10h à 11h30

Métropole Européenne de Lille, Patio A et B

Ordre du jour des réunions :

- 1) Rédaction des documents du SAGE
- 2) Consultation juridique externalisée
- 3) Exposé des dispositions amendées
- 4) Suites à donner

Liste des participants et des excusés est indiqué en fin de compte-rendu



Préambule

Mot d'accueil du Vice-Président pour introduire la séance puis, présentation de l'ordre du jour par Florian BUSY.

Déroulé de l'ordre du jour

1) Rédaction des documents du SAGE

GUIGO Josépha présente l'état d'avancement de la rédaction des documents du SAGE en rappelant les étapes précédentes de concertation.

2) Consultation juridique externalisée

GUIGO Josépha présente les objectifs de la consultation juridique. Elle fait le point sur les premiers retours de la consultation juridique externalisée auprès d'un cabinet d'avocats.

3) Exposé des dispositions amendées

GUIGO Josépha présente les objectifs de la réunion vise à exposer les propositions d'amendement du cabinet d'avocats.

Dans un premier temps, les commissaires ont 15 minutes pour prendre connaissance des documents sur lesquels les modifications apportées par le cabinet d'avocats sont mises en évidence par des bulles numérotées.

Dans un second temps, Maître SOLEILHAC expose les dispositions qui font l'objet d'une proposition de modification. Certaines de ces modifications visent à compléter et mettre à jour les contextes réglementaires (1, 2, 7, 11, 15 et 18). D'autres modifications ont pour objectif de stabiliser les contextes illustratifs (8 et 19). Toutes les autres propositions de modification visent des dispositions ou des règles.

LOTTE Mélanie s'interroge sur ***l'objectif associé 1*** sur la formulation de l'engagement visant à améliorer l'exhaustivité des points de mesure et d'intégrer ces éléments dans la base de données pilotée par le SAGE Marque-Deûle. La rédaction actuelle laisse supposer que les forages recensés seront par la suite exploités par la structure porteuse du SAGE Marque-Deûle. Ainsi, pour clarifier le sens de cette disposition, elle propose de reformuler cette disposition afin d'attribuer la gestion des points de mesure à la charge des maîtres d'ouvrage du territoire.

Engagement	Afin de valoriser l'existence d'ouvrages permettant le suivi sur le territoire et améliorer l'exhaustivité des points de mesure , actifs ou non, la structure porteuse du SAGE Marque-Deûle recense, en partenariat avec les maîtres d'ouvrage compétents et les chambres consulaires, les forages actifs et abandonnés d'eau potable, industriels, agricoles, ainsi que les piézomètres implantés dans les nappes, pour intégrer ces points de mesures et données dans la base centralisée.
------------	---

La cellule d'animation propose d'intégrer cette remarque dans le document et d'en soumettre la rédaction au cabinet d'avocats pour stabilisation juridique. La proposition de modification est visible dans le document remis avec le compte-rendu.

BLANCART Jean-Pierre souhaite une explication par le cabinet d'avocats sur l'ajout du terme « distribution » à l'expression « schéma directeur d'eau potable » dans les dispositions de ***l'objectif associé***

2. En effet, les schémas directeurs peuvent s'effectuer sur la distribution et la production. Or, la modification du cabinet ne permet plus de combiner ces deux notions.

Engagement	<p>La structure porteuse du SAGE Marque-Deûle s'engage à produire un cadre-type de schéma directeur de distribution d'eau potable reprenant les obligations définies par l'article L. 2224-7-1 du Code général des collectivités territoriales pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage.</p> <p>Ce cadre-type pourra être utilisé par les collectivités dans le cadre de la réalisation d'un tel schéma directeur ou pour sa mise à jour.</p>
Recommandation	<p>Afin de couvrir l'ensemble du territoire de données en matière de programmation et de gestion de l'alimentation en eau potable, la Commission Locale de l'Eau encourage les maîtres d'ouvrage à élaborer ou actualiser leurs schémas directeurs de distribution d'eau potable s'ils n'existent pas encore ou s'ils nécessitent une mise à jour.</p>
Engagement	<p>Afin de réaliser un bilan partagé des enjeux du territoire quant à la production et la distribution d'eau potable et d'appréhender l'évolution locale des besoins en eau, la structure porteuse du SAGE Marque-Deûle s'engage à mutualiser, à l'échelle du SAGE et dans le cadre de réflexions inter-SAGE, les constats des schémas directeurs de distribution d'eau potable et les bilans besoins/ressources des différents maîtres d'ouvrage.</p>

Maître SOLEILHAC s'engage à vérifier s'il est possible juridiquement d'ajouter le terme « production » au « schéma directeur de distribution d'eau potable ». Cette réponse sera apportée lors de la relecture par le cabinet d'avocats suite à la consultation des commissaires.

* * *

VILLERS Anita demande s'il est possible, dans *l'objectif associé 4*, de modifier le terme de « protection supplémentaire » dans l'engagement afin de rendre obligatoire la protection supplémentaire.

Engagement	<p>Afin de mieux protéger la ressource localement, la structure porteuse du SAGE Marque-Deûle identifie, en partenariat avec les maîtres d'ouvrage et les services de l'Etat, les captages et champs captants, exploités ou futurs, qui nécessitent une protection supplémentaire aux dispositifs réglementaires existants et propose les mesures adéquates.</p>
------------	---

Maître SOLEILHAC explique qu'il n'est pas possible, sur le plan juridique, de modifier la rédaction de la disposition dans ce sens.

* * *

Par la suite, Maître SOLEILHAC présente les recommandations effectuées par son cabinet sur le Règlement.

BLANCART Jean-Pierre s'interroge sur l'absence de règles visant à préserver la qualité des ressources en eau qui est une problématique locale importante.

BUSY Florian explique que la construction d'une règle nécessite des données homogènes sur le territoire. C'est dans cette optique que les premières dispositions de la présente thématique s'inscrivent, pour mettre en œuvre une réglementation future, lors de la révision du SAGE. Dans ce cadre, les connaissances actuelles sur la qualité des ressources en eau ne permettent pas d'établir une règle.

BLANCART Jean-Pierre indique qu'au-delà de la règle il s'agit d'un symbole important.

Il est proposé de vérifier s'il est possible d'ajouter un renvoi vers la réglementation sur la thématique de la préservation de la qualité de l'eau. Ceci sera à intégrer dans le règlement par le cabinet d'avocats suite à la consultation des commissaires.

4) Suites à donner

GUIGO Josépha informe que les amendements de la séance seront intégrés dans les documents et mis à consultation du groupe de travail du **13 novembre au 26 novembre**. Les commissaires sont appelés à nous retourner leurs remarques durant ce délai (sagemarquedeule@lillemetropole.fr) avant l'envoi de ces éléments au cabinet d'avocats pour intégration dans les documents.

Ces éléments seront par la suite présentés à la CLE de janvier 2019 pour validation définitive avant engagement du processus de consultation administrative et d'enquête publique.

Mot de conclusion du Vice-Président de la Commission thématique

Liste des participants et des excusés

SAGE MARQUE DEULE : Commission thématique n°1 – 5 novembre à 10h

NOM PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE FAX	E-mail	Repas (à cocher si oui)
GUIGO Joseph	SAGE MARQUE DEULE	ANIMATEUR	03.59.50.64.18	jguigo@lillemetropole.fr	X
DOUCHE Clément	CAU	chef service eau	03 21 78 06 10	cdouche@esb-lez-lille.fr	NON
BLONDE JF	CD 62	chargé de Mission	03-21-71-90-18	Blonde.jan.francis@pfdi.ale.fr	Non
Margie Vermeir	CA 59/62	Elue	063537991		Non.
Glaes J.A.	CA 59/62	Chambre agri	06 77 67 31 19		Non
Haeghebaert Catherine	SGT Grand Douaisis	chargée mission		chaeghaeb@grand-douaisis.org	Non
F RUIEVA Lsi	DDTM	charge mission	0320715169	l.s.f.ruienda@nord-pas-de-calais.gouv.fr	Oui
TRICARDI Ludovic	Noreah	chef service eau	0320664330		Non
Cyrille VANNEVILLE	Agence d'urbanisme de Lille	chargé de travaux		cvanneville@nord-pas-de-calais-metropole.org	
VILLEVER	Ponit	EDA	06 16 66 83 57	amita.villever@nord-pas-de-calais-metropole.org	Oui
GRUSZKA	Diane	CM SAGE	03 22 82 25 92	diane.gruszka@developpement-durable.gouv.fr	
Lilient P.-N	SPW - JEE - Eau de l'Espe	Attaché	+32 474 342 184	premiere@spw.wallonie.be	Oui
LOTTE Mélanie	MEL				

Excusés :

- BOUVET Aurélie ;
- DUQUENNE Damien ;
- TRIQUET Judith ;
- GRAS Christophe.